

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) RESTAURATEUR DE PEINTURE

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	Restaurateur de peinture
Utilisation du produit :	Nettoyant et pâte à polir tout usage
Code de produit :	S-200R
Fournisseur :	
Sym-Tech Inc.	
PO Box 430 Station A	
Scarborough (Ontario)	
M1K 5C3	
1 800 363-5796	
Tél. d'urgence	1 613 996-6666 CANUTEC (24 h sur 24 pour les renseignements relatifs aux urgences)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Marchandise dangereuse – SIMDUT : Catégorie B, division 3

DANGERS – OSHA : Liquide inflammable, effet sur les organes cibles, irritant.

Organes cibles : Nerfs, reins, système cardiovasculaire, tractus gastro-intestinal, foie.

CLASSIFICATION DES DANGERS SGH :

Liquides inflammables :	Catégorie 3
Toxicité aiguë (inhalation) :	Catégorie 4 (vapeurs)
Toxicité aiguë (orale) :	Catégorie 4
Lésions oculaires graves / irritation des yeux	Catégorie 2b
Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 3 (système nerveux central)

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

Mot indicateur :	Danger
Mentions de danger :	H227 – Liquide et vapeur combustibles. H304 – Peut être mortel si avalé et s'il pénètre les voies H319 – Provoque une irritation grave des yeux. H302 – Nocif en cas d'ingestion H373 – Peut causer des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Symbole**Conseils de prudence – SGH :**

P210 :	Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes
P261 :	Éviter de respirer les poussières / émanations / gaz / brouillard / vapeurs / aérosols
P280 :	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / de l'équipement de protection des yeux / de l'équipement de protection du visage
P264 :	Se laver la peau soigneusement après la manipulation
P405 :	Entreposer dans un endroit verrouillé
P233 :	Maintenir le contenant bien fermé
P202 :	Ne pas manipuler ce produit avant d'avoir lu et compris toutes les instructions de sécurité
P262 :	Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou les vêtements
P264 :	Se laver soigneusement après manipulation

Intervention :

P305 + P351 + P338 – Si le produit entre en contact avec les yeux :	Rincer les yeux avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes : Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
P303 + 361 + 353 – Si le produit entre en contact avec la peau ou les cheveux :	Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau et se doucher.
P301 + P330 + P331 + P310 – Si le produit est ingéré :	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P70 + P378 – En cas d'incendie :	Utiliser un agent chimique en poudre pour éteindre l'incendie.

Effets potentiels sur la santé :

Yeux :	Provoque une irritation grave des yeux.
Inhalation :	Peut être nocif en cas d'inhalation. Provoque une infection des voies respiratoires. Les vapeurs peuvent provoquer de la somnolence et des étourdissements. Peut causer une irritation des muqueuses et une dépression du système nerveux central. L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer une pneumonie ou la mort.
Peau :	Peut être nocif si absorbé par la peau. Peut causer une irritation de la peau.
Ingestion :	Peut être nocif en cas d'ingestion.

SECTION 3 : COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENTS DANGEREUX	CONCENTRATION APPROXIMATIVE (%)	NUMÉROS CAS, NA OU ONU	DL₅₀ (PRÉCISER LES ESPÈCES ET LA VOIE D'ADMIN.)	CL₅₀ (PRÉCISER LES ESPÈCES ET LA VOIE D'ADMIN.)
Essences minérales inodores	15 à 25	64742-48-9	Orale (rat) : > 5000 mg/kg Cutanée (lapin) : > 2000 mg/kg	Inhalation : rat – > 7630 mg/m ³
Oléate d'imidoxyde de diéthylène	1 à 3	1095-66-5	Orale (rat) : > 5000 mg/kg Cutanée (lapin) : > 2000 mg/kg	
Diméthyl siloxane triméthylsiloxo terminé	3 à 7	68855-54-9	Orale (rat) : > 2000 mg/kg Cutanée (lapin) : > 2000 mg/kg	
Hydroxyéthylcellulose	< 1	9004-62-0	Orale (rat) : > 2000 mg/kg Cutanée (lapin) : > 2000 mg/kg	
Eau, matière inerte et autres ingrédients non dangereux	balance			

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation :

En cas d'inhalation excessive, diriger la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène à la victime. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Demander une aide médicale si nécessaire.

Peau :

Tenir les paupières ouvertes et rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Demander une aide médicale.

Yeux :

Rincer les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever, et continuer de rincer les yeux. En cas d'irritation oculaire, demander une aide médicale.

Ingestion :

Peut être nocif en cas d'ingestion. Ne pas faire vomir. Demander une aide médicale immédiate. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente ou en convulsion. Si des vomissements se produisent spontanément, maintenez la tête sous les hanches afin d'éviter l'aspiration de liquide dans les poumons. Le risque d'aspiration de vomissements dans les poumons peut causer de graves dommages et une pneumonite chimique. Fournir une copie de l'étiquette et/ou de la FDS au professionnel de la santé lorsque celui-ci rencontrera la victime.

Remarques au médecin :

Traitement basé sur le bon jugement du médecin et la réaction du patient.

Contact avec les yeux : Provoque une irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure le picotement et le larmolement.

Inhalation : Nocif si inhalé en quantité excessive. Peut causer une dépression du système nerveux central. Peut provoquer de la somnolence, des étourdissements, des maux de tête, des nausées, des difficultés respiratoires et d'autres symptômes de dépression du système nerveux central.

Contact avec la peau : Peut causer une dépression du système nerveux central. Peut être mortel si le produit est avalé et qu'il entre dans les voies respiratoires. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Peut causer des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

DANGER D'ASPIRATION : L'aspiration dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements ultérieurs peut provoquer une pneumonite chimique pouvant être fatale.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair :	51 °C (124 °F) pour les essences minérales inodores
Point d'éclair et méthode :	Vase clos ou appareil à vase clos Tag
Température d'auto-inflammation (°C) :	349 °C (660,2 °F) pour les essences minérales inodores
Limite supérieure d'inflammabilité (% VOL.) :	9,3 %
Limite inférieure d'inflammabilité (% VOL.) :	1,2 %
Produits de combustion dangereux :	Dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO)
Propriétés inflammables et explosives inhabituelles :	Liquide et vapeurs inflammables (catégorie 3). Peuvent exploser en présence de flammes nues, d'étincelles ou de chaleur. Les contenants peuvent se rompre et exploser en cas d'incendie en raison de la pression et de l'accumulation de vapeur. Les vapeurs chauffées peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent traverser le sol et atteindre une source d'inflammation.
Sensibilité au choc mécanique :	Oui
Sensibilité à la décharge statique :	Oui
Moyens d'extinction :	Eau pulvérisée, mousse antialcool, poudre sèche ou dioxyde de carbone. Utiliser un moyen approprié pour le feu environnant. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait propager le feu.
Procédures spéciales en cas d'incendie :	Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Refroidir les contenants exposés avec de l'eau pulvérisée.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures en cas de fuite ou de déversement :

Stopper la fuite et ventiler la zone. Éviter de respirer le brouillard ou les vapeurs. Éliminer la source d'inflammation. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement ne produisant pas d'étincelles lors du processus de nettoyage. Éloigner les contenants de la zone de déversement, si cela ne présente aucun danger. Absorber le produit déversé à l'aide de vermiculite ou d'un autre matériau absorbant incombustible. Placer le produit dans un contenant approprié (avec le couvercle hermétiquement fermé) en vue de l'éliminer. Les matériaux imbibés de solvant peuvent brûler spontanément.

Pour des déversements importants, endiguer la matière renversée, récupérer le liquide libre, ramasser avec un aspirateur muni d'un dispositif de protection électrique ou au moyen d'un **brossage humide**. Utiliser un matériau absorbant pour sécher la zone. Mettre tous les matériaux dans des contenants de déchets appropriés. Rincer à l'eau. Éviter de contaminer les eaux souterraines.

Précautions environnementales :

Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Tout rejet dans l'environnement peut être soumis aux exigences fédérales ou locales en matière de rapport.

Mesures de précaution personnelle :

Porter des vêtements de protection pendant le nettoyage. Voir la section 8 pour des recommandations sur l'utilisation d'équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou les gaz. Restreindre l'accès à la zone jusqu'à la fin du nettoyage.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Stockage :

Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer dans un endroit frais. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant approuvé. Stocker et utiliser à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Stocker les contenants avec soin de manière à éviter les fuites. Stocker séparément des matières comburantes.

Manutention :

Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'ingestion. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée.

Porter un équipement de protection individuelle approprié à la tâche. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce produit. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charge électrostatique. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Utiliser de l'équipement électrique (ventilation, éclairage et manipulation) antidéflagrant. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et transformé.

MISE EN GARDE : Les tissus ou papiers imbibés de ce produit peuvent s'enflammer spontanément. Ne jamais jeter les tissus imbibés de ce produit sans prendre certaines précautions. Ne pas mettre de tissus ou de papier imbibé dans un sac à ordures ou une poubelle. Sécher soigneusement avant de jeter.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ventilation :	Pour une utilisation à l'extérieur, il n'y a pas de danger critique. Pour une utilisation à l'intérieur, une bonne ventilation est recommandée. Utiliser uniquement avec une ventilation transversale d'air frais en mouvement à travers la zone de travail. S'il y a une forte odeur ou en cas de légers étourdissements, maux de tête, nausées ou larmoiement : ARRÊTER, la ventilation est insuffisante. Quitter la zone immédiatement. Lorsque les valeurs énumérées ci-dessous sont dépassées, fournir une ventilation aspirante ou d'autres mesures de contrôle technique pour maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs valeurs respectives. Limites d'exposition en milieu de travail relatives aux essences minérales inodores (64742-48-9) : MPT selon la NIOSH : 500 ppm (2000 mg/m ³)
Équipement de protection :	S'assurer que les postes pour le lavage des yeux sont situés à proximité du lieu de travail. Le choix de l'équipement de protection individuelle variera en fonction des conditions d'utilisation.
Type d'équipement de protection des yeux :	Des lunettes anti-éclaboussures, des lunettes de sécurité ou des écrans faciaux sont recommandés pour protéger les yeux de tout contact, irritation et blessure potentiels.
Type d'équipement de protection des voies respiratoires :	Masque approuvé/certifié. Tout appareil respiratoire à cartouche filtrante chimique muni de cartouches de protection contre les vapeurs organiques est recommandé.
Type de gants :	Gants imperméables en nitrile ou en butyle
Type de chaussures :	Bottes
Type de protection pour le corps :	Des vêtements de protection sont requis. Porter des vêtements imperméables (tablier, combinaison). Le choix de l'équipement de protection individuelle variera en fonction des conditions d'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence – état physique :	Liquide beige clair, texture de crème visqueuse
Odeur :	Très légère odeur de pétrole
Seuil d'odeur (PPM) :	Non disponible
PH :	9,0 ± 0,05 concentré, 8,2 ± 0,52 % solution dans l'eau
Point de fusion (°C) :	Voir le point de congélation
Point d'ébullition (°C) :	100 °C
Point de congélation (°C) :	< 0 °C
Taux d'évaporation :	Comme celui de l'eau

Inflammabilité :	Le produit contient de 15 à 25 % d'essences minérales
Point d'éclair (°C) :	51 °C (124 °F) pour les essences minérales inodores
Température d'auto-inflammation :	349 °C (660,2 °F) pour les essences minérales inodores
Température de décomposition :	Non disponible
Densité de vapeur :	(air = 1) > 5,4
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Viscosité :	Liquide visqueux
Pourcentage de matières volatiles par	85 ± 1 %
Masse volumique :	1,01 ± 0,02 g/cm ³

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :	Stable
Réactivité :	Non autoréactif, auto-échauffant.
Possibilité de réactions dangereuses :	Une réaction dangereuse ne se produira pas dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
Conditions à éviter :	Tenir éloigné de la chaleur, des flammes et des étincelles. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas laisser les vapeurs s'accumuler dans des zones confinées basses.
Matières incompatibles :	Combustibles forts.
Produits de décomposition dangereux :	Dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO).

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Effets toxiques sur les animaux :	<p>Pour les essences minérales inodores (64742-48-9) : Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) : > 5000 mg/kg. Toxicité cutanée aiguë DL₅₀ (lapin) : > 2000 mg/kg.</p> <p>Pour l'oléate d'imidoxyde de diéthylène (1095-66-5) : Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) : > 5000 mg/kg. Toxicité cutanée aiguë DL₅₀ (lapin) : > 2000 mg/kg.</p> <p>Pour le diméthyl siloxanetriméthylsiloxyle terminé (63148-62-9) : Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) : > 15 400 mg/kg. Toxicité cutanée aiguë DL₅₀ (lapin) : > 2000 mg/kg.</p> <p>Pour les terres de diatomées, non calcinées (68855-54-9) : Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) : > 2000 mg/kg. Toxicité cutanée aiguë DL₅₀ (lapin) : > 2000 mg/kg. Pour l'hydroxy-éthylcellulose (9004-62-0) : Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) : 2000 mg/kg. Toxicité cutanée aiguë DL₅₀ (lapin) : > 2000 mg/kg.</p> <p>Pour le mélange : La toxicité aiguë estimée est de > 5000 mg/kg. Par conséquent, le produit est classé comme non toxique. La toxicité cutanée aiguë est également estimée à > 5000 mg/kg. Par conséquent, le produit n'est pas toxique.</p>
Effets toxiques sur les humains :	Dangereux en cas d'ingestion ou d'inhalation. Légèrement dangereux en cas de contact avec la peau. Le contact avec les yeux causera des picotements, des rougeurs, un gonflement et des larmoiements. En cas d'ingestion, ce produit peut irriter les muqueuses de la bouche, de la gorge et de l'œsophage. Peut causer de l'irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. L'aspiration de ce produit dans les poumons peut entraîner des dommages, voire la mort.
Effets chroniques sur les humains :	Selon des rapports, la surexposition répétée et prolongée aux solvants est liée à des dommages neurologiques et à d'autres dommages physiologiques. Peut causer une anémie ainsi que des dommages à la moelle osseuse et au foie. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des rougeurs, une irritation et une desquamation de la peau.
Cancérogénicité :	Aucune preuve.
Tératogénicité :	Aucune preuve.
Mutagénicité :	Aucune preuve.
Effets sur la reproduction :	Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2. Susceptible d'avoir des effets néfastes sur l'enfant à naître.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Produit susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. MOBILITÉ : Surtout des matières volatiles. Se divisera rapidement dans l'air. Ne devrait pas se diviser dans les sédiments et la boue.

Pour les essences minérales inodores (64742-48-9) :

Toxicité aiguë pour les poissons CL₅₀, tête-de-boule (Pimephales promelas) : > 8,2 mg/L / 96h. CL₅₀, truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) : 10 mg/L / 96h. Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques CE₅₀, daphnia magna (puce d'eau) : 4,5 mg/L / 48 h. Toxicité aiguë pour les algues/plantes aquatiques CE₅₀, algue verte (Selenastrum capricornutum) : 3,1 mg/L / 96 h. Pas intrinsèquement biodégradable.

Pour l'oléate d'imidoxyde de diéthylène (1095-66-5) :

Aucune donnée précise n'a été repérée. Le produit n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement. Cependant, cela n'exclut pas la possibilité qu'un déversement important ou fréquent puisse avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement. Ingrédient facilement BIODÉGRADABLE.

Pour le diméthyl siloxanetriméthylsiloxyle terminé

(63148-62-9) : Le produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques. Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques, CE₅₀, daphnia magna (puce d'eau) : 200 mg/L / 48h.

Pour les terres de diatomées, non calcinées (68855-54-9) :

Aucune donnée précise n'a été trouvée. Produit écologiquement inerte et peu susceptible d'être nocif. Pas facilement biodégradable

Biodégradabilité :

Aucun renseignement trouvé.

Produits de dégradation :

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets :

L'élimination de tous les déchets doit être conforme aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Renseignements sur la gestion sécuritaire de l'élimination des déchets, y compris l'élimination de tout emballage contaminé :

Installation de déchets appropriée.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Numéro ONU :	1868
Appellation régl. ONU appropriée :	Distillats de pétrole, N.S.A. (Point d'éclair : 51 °C (124 °F))
Classe de risques pour le transport :	Catégorie 3 : Liquide inflammable
Groupe d'emballage :	GE : III
Dangers pour l'environnement :	Polluant marin
Transport de masse, le cas échéant :	Sans objet
Dispositions particulières :	Guide des transports au Canada (Canadian transportation). Guide des mesures d'urgence (GMU : n° 128)

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation propre au produit en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Statut relatif à l'inventaire de la TSCA américain : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste d'inventaire de la TSCA (Toxic Substance Control Act) ou en sont exclus. Statut relatif à l'inventaire de la LIS canadienne : Tous les composants de ce produit figurent soit sur la Liste intérieure des substances (LIS), soit sur la Liste extérieure des substances (LES) ou en sont exclus.
---	---

SECTION 16 : PRÉPARATION ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

PRÉPARÉ PAR :	Comité SIMDUT
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	1 800 363-5796
URGENCE :	Cette fiche de données de sécurité est enregistrée auprès de CANUTEC.
NUMÉRO EN CAS D'URGENCE :	Pour des renseignements offerts 24 heures sur 24, composez le 1 613 996-6666
DATE DE PRÉPARATION :	Janvier 2021
EXPIRATION :	Janvier 2023

Nous estimons que les déclarations, renseignements techniques et recommandations contenus dans le présent document sont fiables. Toutefois, ils sont donnés sans aucune garantie, expresse ou tacite, et nous n'assumons aucune responsabilité pour les pertes, dommages ou dépenses, directs ou indirects, résultant de leur utilisation. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à tous les règlements et lois en matière de santé et de sécurité.